

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N° 05-2026

<u>Date de convocation :</u>	L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois février, à quatorze heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SEVRIER, sous la présidence de Madame MALAPLATE Christina, Vice-Présidente.
Le 9 février 2026	
<u>Nombre de Membres</u>	
- en exercice : 14	ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme PRIEUR-DREVON Agnès, Mme GLABAY Guénaële, Mme BROUSSE Dominique, Mme DEPLAIX Doris, Mme GENOT Marie, Mme PRIEUR-DREVON Madeleine, M. SANTÉ Michel, Mme TALIN Dominique.
- présents : 8	
- votants : 8	
<u>OBJET :</u>	ABSENTS ou EXCUSÉS : M. LYONNAZ Bruno, Maire, Président, Mme ADAIR-GRABAS Carol, Mme COSTER Catherine, M. CARDINET Jean-Marie, Mme LEMAIRE Thérèse.
Approbation d'une mutuelle santé communale	

Rapporteur : La Vice-Présidente

Le Conseil d'Administration,

ENTENDU l'exposé de présentation du dispositif de mutuelle de santé communale par différents organismes,

CONSIDÉRANT qu'une simple consultation des organismes proposant ce dispositif est suffisante,

CONSIDÉRANT l'intérêt général d'un tel dispositif, qui est sans contrepartie financière pour la Commune,

**Après en avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents,**

Article 1^{er} : **APPROUVE** le principe de recourir à ce type de dispositif de mutuelle de santé communale,

Article 2 : **APPROUVE** le choix de faire appel à la MUTUELLE JUST.

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS à signer la convention de partenariat avec l'organisme MUTUELLE JUST.

Ainsi fait et délibéré à SEVRIER, les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,



Guénaële GLABAY



La Vice-Présidente,



Christina MALAPLATE